Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Police 2000 : bilan intermédiaire

Le modèle de sécurité vaudois, Police 2000, s'appliquera à l'ensemble des communes vaudoises selon le protocole d'accord signé en 2001 par le Conseil d'Etat et l'UCV. Afin de garantir son déploiement dès 2006, l'unification des statuts de policier, la nouvelle répartition des tâches administratives, la sécurité de proximité et le financement du système sécuritaire vaudois sont les quatre axes prioritaires du projet.

Les membres du comité paritaire de direction (CODIR) de l'opération Police 2000 se sont réunis le lundi 27 septembre dernier et, à cette occasion, ont réaffirmé, à l'unanimité, vouloir poursuivre le développement du concept de sécurité intégrée du canton de Vaud. L'opération Police 2000 se poursuit, selon le modèle défini dans le cadre du protocole d'accord signé en 2001 entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises.

Le cas de la ville de Lausanne, dont le statut est spécifique en raison de son rôle de capitale, fait l'objet de discussions particulières.

Au terme de 18 mois d'expériences réalisées dans les zones pilotes, que sont la Riviera, Echallens et l'agglomération d'Yverdon-les-Bains, un bilan intermédiaire a été dressé qui relève les éléments positifs et les faiblesses du système. Sur cette base, le CODIR a confirmé le principe de la séparation des processus de police-secours et de sécurité de proximité. La Police cantonale assumera la responsabilité structurelle et opérationnelle de police-secours sur l'ensemble du territoire cantonal. S'agissant du cas de Lausanne, celui-ci fait l'objet de négociations portant sur l'exécution des tâches de police-secours, via un contrat de prestations à passer entre la Ville et le Canton. La police cantonale sera également responsable de la lutte contre la moyenne et la grande criminalité, ainsi que de la gestion globale du système. Les systèmes d'information (informatique) devront être unifiés sur le plan cantonal. Les grands corps de police communaux ou intercommunaux, auront la responsabilité du processus de sécurité de proximité englobant la lutte contre la petite criminalité pour laquelle les

agents de police obtiennent les compétences judiciaires.

Face à une criminalité en augmentation, le CODIR a relevé que le manque d'effectifs policiers perceptible dans le canton ne facilitait pas la mise en place du nouveau système de sécurité. A terme, ce manque devrait être en partie compensé par les économies réalisées au travers des mesures de réorganisation et du transfert des tâches administratives à d'autres services. Il nécessitera néanmoins le recours à des ressources supplémentaires paritaires canton/communes.

Pour garantir le déploiement de Police 2000 sur l'ensemble du canton dès le 1er janvier 2006, quatre axes du projet sont maintenant prioritaires : l'unification des statuts de policier, le déploiement du 5ème processus (tâches administratives), la finalisation du modèle de sécurité de proximité et le financement du projet. Un exposé des motifs et projet de décret (EMPD), tenant compte du bilan définitif des zones pilotes, sera présenté au Grand Conseil au milieu de l'année prochaine.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 novembre 2004

M. Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 45 00 M. Denis Froidevaux, chef de l'Opération Police 2000, 079 214 14 22 M. Martial Vincent, représentant de l'UCV, 079 230 28 00